

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 884)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 92

présenté par

M. Fourage

à l'amendement n° 48 de M. Cordery

ARTICLE 34

A l'alinéa 2, après le mot :

« au »,

insérer le mot :

« Haut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.